

# Agir avec l'ACAT

Pour un monde sans torture ni peine de mort

## PRÉFACE

*Chères et chers membres de l'ACAT,*

«**D**emain, grâce à vous la justice française ne sera plus une justice qui tue.» C'est en ces termes que Robert Badinter, alors Garde des Sceaux sous la V<sup>ème</sup> République, demandait à l'Assemblée nationale d'abolir la peine de mort sur le territoire français. Dans un discours qui fera date pour la clarté de ses arguments et l'éloquence de ses propos, il est parvenu à convaincre une majorité des députés que «parce qu'aucun homme n'est totalement responsable, parce qu'aucune justice ne peut être absolument infaillible, la peine de mort est moralement inacceptable».

À plus d'un titre, Badinter avait vu juste. La peine de mort n'est pas l'apanage des démocraties; elle est la lie des régimes autoritaires. Elle ne peut être justifiée par un désir de vengeance, car elle n'a pas sa place dans la justice. Elle ne dissuade pas les criminels de passer à l'acte, mais donne raison aux terroristes.

C'était il y a quarante ans, en 1981. Aujourd'hui, nous rendons hommage à cet homme qui nous a quittés ce 9 février et qui restera gravé dans les mémoires comme l'une des grandes figures de l'abolition.

Mais si la morale a finalement triomphé en France, nombreux sont les régimes qui prônent encore la peine de mort. Dans la République démocratique du Congo, sa réintroduction a récemment été demandée (p. 7). Les exécutions se succèdent en Iran (voir follow-up, p. 4). L'Arabie saoudite va même jusqu'à prononcer la peine de mort contre des auteurs mineurs au moment des faits (voir p. 5).

Alors si nous devons tirer une leçon de l'histoire de Badinter, c'est probablement la suivante: La raison à elle seule ne suffit pas pour triompher de la peine de mort, le courage est tout aussi important.

Bonne lecture et, du fond du cœur, merci pour votre engagement.



  
 Etienne Cottier  
 Chargé des interventions  
 et dossiers juridiques

## TABLE DES MATIÈRES

Appel urgent .....	2
<i>Qu'est-il advenu de Fidaa Mohammad Qassem?</i> .....	2
Suivi de nos actions.....	3
<i>Bonnes nouvelles</i> .....	3
<i>Restons vigilants</i> .....	4
<i>Mauvaises nouvelles</i> .....	4
Activités de plaider.....	7
<i>Peut-on manifester pacifiquement en Suisse?</i> .....	7
<i>Le Congo risque de réintroduire la peine de mort</i> .....	7
Action actuelle: Vendredi saint.....	8
Mouvement international des ACAT .....	10
Vie associative .....	10
<i>Nécrologie: David Künzler</i> .....	10
<i>Groupe d'Estavayer-le-Lac</i> .....	11
Bientôt à Genève: film «Static & Noise» .....	12
Nouvelles du Secrétariat.....	12
Impressum .....	12

SYRIE



## Qu'est-il advenu de Fidaa Mohammad Qassem?

**Alors qu'elle revenait d'un cours d'anglais à Kobanê, une étudiante de 18 ans a été enlevée par les Unités de protection de femmes (YPJ). Agissez pour demander que les YPJ révèlent où Fidaa Mohammad Qassem est détenue et qu'elle puisse communiquer avec sa famille!**



IMAGE: privé

La ville kurde de Kobanê est située au nord de la Syrie, à la frontière turque. Cette région est dirigée par l'Administration autonome du nord-est de la Syrie (AANES), dont les forces armées comprennent les Unités de protection de femmes (YPJ). Selon la législation locale, les hommes sont obligés de suivre un an de service militaire. Les femmes, quant à elles, sont libres de rejoindre les rangs des YPJ.

Le 6 avril 2023, le lendemain de son dix-huitième anniversaire, Fidaa Mohammad Qassem a disparu alors qu'elle revenait d'un institut d'anglais à Kobanê. Selon des sources d'Amnesty International, deux semaines après sa disparition, les YPJ auraient officiellement rendu visite à la famille de Fidaa. Elles l'auraient informée que cette dernière avait choisi de rejoindre librement les Unités de protection des femmes. Toutefois, sans contact direct entre Fidaa et sa famille, cette

indication ne peut être vérifiée. Par ailleurs, les YPJ n'ont donné aucune information concernant le lieu où Fidaa se trouvait. Il est à redouter qu'il s'agisse d'un cas de recrutement militaire forcé. En effet, la famille ne croyait pas que Fidaa avait volontairement choisi de rejoindre le YPJ, étant donné qu'elle avait l'intention de terminer ses cours d'anglais et de poursuivre ses études à l'étranger. En juillet 2023, le YPJ a nié que Fidaa avait rejoint ses rangs et a réfuté les allégations de sa disparition dans sa réponse à une lettre envoyée par Amnesty International qui demandait au YPJ de fournir des détails sur le lieu où se trouvait Fidaa aux membres de sa famille. Les circonstances rapportées de sa disparition et le refus des YPJ de lui permettre de contacter sa famille suggèrent qu'elle pourrait avoir été arbitrairement privée de sa liberté, en violation du droit international.

SOURCE: Amnesty International

Dans le courriel d'intervention, nous demandons au général Newroz Ahmed, en charge des YPJ, de fournir des informations sur le lieu où se trouve Fidaa et qu'il garantisse à cette dernière un contact régulier avec sa famille. En cas de refus de Fidaa de participer aux YPJ, nous exigeons qu'elle soit libérée de son engagement auprès de ce corps militaire. Il est également rappelé que Charte du Contrat social, la constitution provisoire de l'AANES, prévoit à l'article 25 que toute personne a le droit de liberté et de sécurité. L'article 22 renvoie par ailleurs au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, dont l'article 9 dispose que tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne.

### E-mail au général Newroz Ahmed

Il n'est malheureusement **pas possible** d'écrire au général Newroz Ahmed par **courrier postal**. Nous vous prions d'envoyer la lettre d'intervention par e-mail:

1. télécharger le texte de la lettre sur [bit.ly/ACAT-appelsurgents](https://bit.ly/ACAT-appelsurgents)



2. copier le contenu dans un nouveau message e-mail
3. adresser l'e-mail à: **ypj\_womensdefend@protonmail.com** à l'attention de: General Newroz Ahmed Qamishli, Northeastern Syria

**Si vous préférez**, vous pouvez aussi signer et scanner la lettre d'intervention et la joindre à votre e-mail.

Il n'y a pas de destinataire pour une copie de lettre.

Délai d'intervention :  
1<sup>er</sup> avril 2024  
**Merci !**

# Suivi de nos actions

## Bonnes nouvelles

### MEXIQUE – Verónica Razo Casales est libre

Le 4 janvier 2024, **Verónica Raza Casales a été libérée. Aujourd'hui âgée de 45 ans, elle a passé douze ans et sept mois en prison sans avoir été condamnée.**

Le 8 juin 2011, des policiers fédéraux l'avaient arrêtée, ainsi que son frère Erick Iván, alors qu'ils n'avaient pas de mandat d'arrêt. Accusés sans aucune preuve, tous deux ont été battus, électrocutés et victimes de simulacres de noyade («waterboarding»). Verónica a également subi des abus sexuels. Sans l'assistance d'un avocat, ils ont été contraints de signer une déclaration dans laquelle ils plaident coupables de deux enlèvements. Une semaine avant la libération de Verónica, les charges retenues contre elle ont été retirées.

Le cas d'Iván et Verónica Razo Casales a suscité un intérêt international. En 2021, l'ONU a jugé leur détention arbitraire et a exigé leur libération. Erick Iván avait été libéré le 28 mai 2022.

Le sort de Verónica et Erick est malheureusement loin d'être un cas isolé. Le système judiciaire mexicain est complètement surchargé. Des personnes sont arrêtées arbitrairement et accusées d'un délit sans que cela ne soit suivi d'une enquête sérieuse. Des aveux sont extorqués sous la torture. Les organisations de défense des droits humains écrivent dans leur rapport de 2022 au Comité contre la torture de l'ONU: «La torture est une pratique récurrente et répandue au Mexique, qui se produit dans un contexte d'impunité et qui, au lieu d'une procédure en bonne et due forme, est utilisée comme méthode d'enquête pour obtenir des aveux et fabriquer des coupables». Les accusés restent en détention provisoire pendant des années. Comme l'écrit la FIACAT dans sa note de position sur la détention préventive abusive, celle-ci n'est pas seulement le symptôme de carences du système judiciaire, mais aussi la cause de la surpopulation carcérale. Ces conditions de détention difficiles peuvent à leur tour s'apparenter à des traitements ou des peines inhumains ou dégradants. Le Mexique est également le pays du continent américain où l'impunité est la plus élevée. La probabilité qu'un crime soit élucidé est inférieure à 1 pour cent, y compris en ce qui concerne la répression de la torture.

Le Mexique ne peut remédier à cette problématique qu'en renforçant considérablement les institutions étatiques.

SOURCES: NBC News • AU 07-2023, NdV 2016/2022, FU 05/09-2017, 05-2018, 08-2022, 05-2023

→ Pour en savoir plus sur le système judiciaire défaillant au Mexique, consultez notre action du Vendredi saint «Disparu.e.s. Les disparitions forcées systématiques au Mexique».  
[bit.ly/ACAT2024-Mexique-action](https://bit.ly/ACAT2024-Mexique-action)

### VIETNAM – Nguyen Van Hoa est libre

Le 11 janvier 2024, le jeune citoyen-journaliste **Nguyen Van Hoa a été libéré de prison. En 2016, il avait fait un reportage sur une catastrophe écologique au Vietnam.**

Il avait alors été arrêté et condamné à sept ans de prison et à trois ans d'assignation à résidence. Au cours d'une procédure arbitraire, il avait subi des tortures et des mauvais traitements. Malgré ses plaintes, les autorités vietnamiennes n'ont pas ouvert d'enquête. En raison des conditions de détention déplorables et des mauvais traitements reçus, l'état de santé de Nguyen Van Hoa s'est détérioré. Malgré la pression internationale, les soins médicaux nécessaires n'ont pas été prodigués.

La libération de Nguyen Van Hoa est une bonne nouvelle pour sa santé. Il reste toutefois assigné à résidence pendant trois ans. Il faut s'attendre à ce que de nombreux contrôles et visites inopinées des autorités aient encore lieu.

SOURCES: Viet Tan sur X, ACAT-France • NdV 2020, FU 05-2021



IMAGE: tous droits réservés

## ISRAËL/SUISSE – Plaintes pénales contre Isaac Herzog

En décembre 2023, l'Afrique du Sud saisissait la Cour internationale de justice et accusait l'État d'Israël de commettre un génocide dans la bande de Gaza. Ce mois de janvier, c'est le **Ministère public de la Confédération (MPC)** qui a été **saisi de plaintes pénales contre le président israélien Isaac Herzog accusant ce dernier de commettre des crimes de guerre dans le cadre du conflit avec le Hamas.**



Les plaintes pénales ont été déposées devant le MPC par le groupe «Legal Action Against Crimes Against Humanity». À la différence des accusations sud-africaines, ces plaintes se basent sur la compétence universelle, qui permet à la Suisse de poursuivre des auteurs de crimes internationaux

lorsque ni le lieu de commission du crime ni les victimes ne se trouvent en Suisse. Ces plaintes ont été déposées alors que le premier ministre israélien se rendait au Forum économique mondial de Davos. Pour l'heure, le MPC a déclaré qu'il les traitait selon la procédure habituelle et qu'il examine si l'immunité du président israélien peut être retirée.

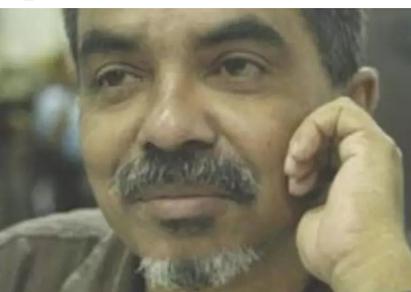
**L'ACAT-Suisse coordonne un groupe de travail qui entretient un dialogue avec les autorités pour renforcer la poursuite des crimes internationaux sur la base de la compétence universelle.** Indépendamment du fond de la question, nous sommes satisfaits de la réponse du MPC. Elle démontre que les autorités disposent des ressources nécessaires et de la volonté de poursuivre les crimes les plus graves.

SOURCES: Le Matin, L'Entrepreneur

## Restons vigilants

### FRANCE/SRI LANKA – Prageeth Ekneligoda reçoit le Prix Engel-du Tertre

Le 7 décembre 2023, la Fondation ACAT, dont le siège est situé en France, a décerné le prix Engel-du Tertre pour les droits humains à **Prageeth Ekneligoda**, du Sri Lanka. **Des agents des services secrets avaient fait disparaître le journaliste le 24 janvier 2010 après qu'il eut publié des dessins critiques sur le pouvoir répressif de l'époque.**



En l'absence de son époux, Sandya Ekneligoda a reçu le prix. Invitée en France, elle a passé une semaine à attirer l'attention sur les disparitions forcées, avec le soutien

de l'ACAT-France. Cette tragédie meurtrit toute la société au Sri Lanka. Entre 60 000 et 100 000 personnes y ont été portées disparues depuis les années 1980. Le Sri Lanka est ainsi l'un des pays qui compte le plus grand nombre de victimes de ce crime d'État.

En lui remettant le Prix Engel-du Tertre, la Fondation ACAT tient à honorer la mémoire de Prageeth Ekneligoda.

SOURCE: ACAT-France • NdV 2023

→ Pour en savoir plus sur les disparitions forcées (notre thème prioritaire de l'année 2024): voir l'action du Vendredi saint 2024 «Disparu.e.s. Les disparitions systématiques au Mexique».

[bit.ly/ACAT2024-Mexique-action](https://bit.ly/ACAT2024-Mexique-action)

## Mauvaises nouvelles

### IRAN 1/2 – Mohammad Ghobadlou exécuté

Le 23 janvier 2024, **le régime iranien a exécuté Mohammad Ghobadlou.** Fin janvier 2023, il avait encore été dit que le cas du jeune homme, alors âgé de 22 ans, serait à nouveau jugé par le tribunal de première instance.



IMAGE: Mohammad Ghobadlou sur Instagram

Mohammad Ghobadlou avait été condamné à mort pour «guerre contre Dieu» et «corruption sur terre». **Lors du nouveau procès, le tribunal aurait dû prendre en compte les difficultés psychiques de Ghobadlou. Il souffrait d'un trouble bipolaire**

**pour lequel il ne recevait plus de médicaments. La nouvelle de sa mort a donc été un choc et montre la perfidie sans limite du régime iranien.**

La condamnation de Mohammad Ghobadlou a eu lieu dans le contexte des mouvements de révolte, après la mort en détention provisoire de Jina Mahsa Amini. La répression, avec des arrestations et des condamnations à mort sans procès équitable, se poursuit encore aujourd'hui.

Par son appel urgent du 17 janvier 2023, l'ACAT-Suisse avait demandé aux autorités iraniennes de suspendre les exécutions et de cesser d'appliquer la peine de mort.

SOURCES: Amnesty International, Center for Human Rights in Iran • AU 01-2023, FU 09-2023

## IRAN 2/2 – Courte liberté pour Toomaj Salehi

**Toomaj Salehi** a été libéré sous caution le 18 novembre 2023. Il avait passé plus d'un an en prison, dont 252 jours en isolement. Après sa libération, le célèbre rappeur a publié une vidéo dans laquelle il décrivait en



détail la torture qu'il a subie en prison. Résultat: il a été arrêté à nouveau le 30 novembre 2023. En janvier, il a été inculpé de «rébellion» et de «conspiration et collaboration en vue de commettre des crimes contre la sécurité». **Il risque à nouveau la peine de mort.**

L'homme de 33 ans avait été arrêté en octobre 2022 pour avoir sou-

tenu le mouvement de protestation en Iran. Déjà à ce moment-là, il avait été inculpé de crimes passibles de la peine de mort, notamment de «guerre contre Dieu» et de «corruption sur terre». L'affaire avait déclenché une vague de solidarité internationale. Selon plusieurs médias, c'est ce qui a permis à Salehi d'échapper à la peine de mort.

SOURCE: Iran International • AU 01-2023, FU 09-2023

## RWANDA – Cyuma Hassan continue d'être victime de torture

Le 7 février 2024, le procès du reporter rwandais **Dieudonné Niyonsenga**, plus connu sous le nom de Cyuma Hassan, a été ajourné. Les juges ont décidé qu'il n'avait pas suffisamment accès à ses avocats pour qu'une procédure équitable soit garantie.

Lors de son procès en appel, le 10 janvier, le journaliste était paru devant les juges amaigri et présentant des blessures au visage. **Lors de l'audience, il avait dénoncé les conditions inhumaines de sa détention et les actes de torture dont il avait fait l'objet. Il avait affirmé avoir été placé à l'isolement dans une cellule humide depuis plus de deux ans et battu presque quotidiennement au moyen de bâtons.**

Lors de la Journée des droits humains 2022, l'ACAT-Suisse avait lancé une pétition pour exiger la libération et de meilleures conditions de détention pour Dieudonné Niyonsenga. En juin 2023, des membres du Secrétariat de l'ACAT-Suisse avaient rencontré l'ambassadrice du



Rwanda à Genève pour discuter de cette affaire. Nous continuons d'intervenir auprès des autorités en faveur du journaliste.

Les nombreux actes de torture dont fait l'objet Dieudonné Niyonsenga démontrent bien que le Rwanda ne peut être considéré comme un «État sûr» au sens du droit international. C'est pourtant ce que s'évertue à faire croire le premier

ministre britannique Rishi Sunak. Son ambition est d'y expulser les migrants illégaux du Royaume-Uni. La Cour suprême britannique avait jugé illégal le traité avec l'État africain. Selon la cour, les demandeurs d'asile risquent d'être transférés par le Rwanda vers d'autres pays où ils seraient en danger. La Chambre des communes vient d'adopter la nouvelle mouture du texte. Malgré la désapprobation récente de la Chambre des Lords, le premier ministre ne désespère pas de faire adopter son projet de loi. Celui-ci fait en effet office d'argument phare contre la migration illégale, à l'aube des élections qui auront lieu en fin d'année. Pour l'ACAT-Suisse, ainsi qu'un large pan de la communauté internationale, un pays qui torture ne peut être déclaré comme un État sûr.

SOURCES: Action citoyenne pour la Paix, Human Rights Watch, Le Temps, CNN, Jambo News • ACTION 12-22, FU 01/06-2023

## ARABIE SAOUDITE – Les jeunes condamnés à mort toujours en danger



Les huit jeunes Saoudiens pour lesquels nous nous sommes mobilisés avec l'action de la **Journée des droits de l'homme du 10 décembre 2023** sont toujours en vie. C'est ce que suppose l'organisation ESOHR (European Saudi Organization for Human Rights). **Nos craintes de voir les huit hommes exécutés à la période de Noël ne se sont donc heureusement pas concrétisées.** Néanmoins, le mois de décembre a été le mois qui a connu le plus grand nombre d'exécutions (42) en Arabie Saoudite l'année dernière. Quatre d'entre elles ont eu lieu le 31 décembre 2023. En 2023, selon le ministère saoudien de l'Intérieur, il y aurait eu au total 172 exécutions. ESOHR estime toutefois qu'il est très probable que ce chiffre soit beaucoup plus élevé. En 2023 déjà, la Commission saoudienne des droits humains avait donné un chiffre différent de celui du ministère de l'Intérieur pour l'année 2022: 196 personnes auraient été exécutées au lieu de 147. En raison du manque total de transparence autour de la peine de mort en Arabie saoudite, ce chiffre doit également être interprété avec prudence. ESOHR indique que l'Arabie saoudite a déjà exécuté 19 condamnés à mort depuis le début de l'année 2024.

L'organisation craint que le nombre d'exécutions en 2024 soit encore plus élevé que les années précédentes.

**Les cas des huit jeunes hommes restent très préoccupants. Abdullah Al-Derazi et Jalal Labad, en particulier, sont en grand danger, car ils ont été condamnés de manière définitive.**

Pour rappel, ces huit hommes ont été condamnés à mort pour des crimes qu'ils auraient commis alors qu'ils étaient encore mineurs. Leurs condamnations à mort étaient motivées par des considérations politiques. (En savoir plus: [bit.ly/2023-action-Arabie-saoudite](https://bit.ly/2023-action-Arabie-saoudite))

**Nous remercions toutes celles et tous ceux qui ont signé notre pétition pour demander l'annulation de la peine de mort de ces huit jeunes !**

La remise de cette pétition a été très difficile. Dès que nous avons informé l'ambassade saoudienne en Suisse de nos préoccupations, elle a fait la sourde oreille et n'a plus réagi à nos nombreuses tentatives d'entamer un dialogue. Elle a seulement déclaré que le colis contenant les signatures destinées au prince héritier saoudien «n'était pas arrivé» – même si le suivi postal avait confirmé la livraison. Les lettres envoyées directement au prince héritier sont également restées sans réponse. Malheureusement, d'après notre expérience, il n'est pas surprenant que les régimes autocratiques refusent tout dialogue. De tels États préfèrent garder le silence sur les violations des droits humains dont ils sont responsables, notamment la torture. Cela confirme à son tour notre point de vue selon lequel nos actions qui «dérangent» et brisent le silence sont d'autant plus nécessaires.

SOURCES: Middle East Eye, ESOHR, Reprieve • ACTION 10.10.2023

## USA – L'exécution à l'azote est un acte de torture

**Kenneth Eugene Smith a été asphyxié à l'azote par l'État de l'Alabama le 25 janvier 2024.** Il est le premier condamné à mort à avoir été exécuté par le biais de cette méthode.

Cinq journalistes étaient présents dans la pièce vitrée attenante à la salle d'exécution. Lee Hedgepeth, qui avait déjà assisté à quatre exécutions en Alabama, a affirmé ne «jamais avoir vu de réaction aussi violente». Pendant les deux minutes qui ont suivi l'injection, le condamné a tremblé et s'est tordu, essayant désespérément de se débattre. Pendant les sept minutes qui ont suivi, il a respiré lourdement, avant de rendre l'âme. Pour Ravina Shamdasani, la porte-parole du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, **la démonstration a été faite que cette méthode d'exécution est insatisfaisante et «constitutive de torture».**

Le nombre d'injections létales est en léger recul aux États-Unis, ce qui est notamment dû au refus de la part de plusieurs sociétés européennes de fournir les produits nécessaires aux exécutions. L'asphyxie par l'azote, également approuvée par les États de l'Oklahoma et

du Mississippi, offre malheureusement de nouvelles perspectives aux États partisans de la peine de mort. L'asphyxie à l'azote de Kenneth Eugene Smith est un nouvel exemple du lien étroit entre torture et peine de mort. Le mouvement ACAT avait analysé ce lien lors de la Journée mondiale contre la peine de mort du 10 octobre 2022 et 2023.

SOURCES: Le Temps, New York Times • ACTION 10-2022/2023

BR, EC, KDB

## À la mémoire d'Alexei Navalny

Le 16 février 2024, Alexei Navalny, principal opposant russe à Vladimir Poutine, est mort dans une prison de l'Arctique, où il purgeait une peine de 19 ans de détention. Il était âgé de 47 ans. Pour l'ACAT-Suisse, il ne fait nul doute que les conditions de détention particulièrement dures de Navalny ont contribué à sa mort. Il s'agit de la suite logique des persécutions qui lui ont été infligées depuis 2020, lorsqu'il a survécu à un empoisonnement. Ce décès a suscité la vive indignation de la communauté internationale. En ces temps de guerre difficiles, nous rendons hommage à cette figure politique qui a eu le courage de dénoncer les velléités de toute-puissance du dirigeant russe.



IMAGE: Mitya Aleshkovskiy, CC BY-SA 2.0 via Wikimedia Commons

### Abréviations:

ACTION: action; AU: appel urgent; FU: follow-up; NdV: Nuit des Veilleurs; SECR: intervention du Secrétariat

# Interventions du Secrétariat

Contribution à l'intention du Rapporteur spécial

## Peut-on manifester pacifiquement en Suisse?

C'est la question qu'a posée le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association concernant l'année 2023. **La réponse de l'ACAT-Suisse est mitigée.** Si notre pays est loin des terribles répressions que connaissent certains régimes autocratiques, il n'est pas pour autant exempt de critiques.

Ainsi, le 9 février 2023, une manifestation d'une septantaine de personnes venues démontrer leur indignation face à la spéculation immobilière dans le canton de Genève a été réprimée par la police à coups de matraque. Lors de ce rassemblement, un photographe de La Tribune de Genève a reçu des coups dans le dos et s'est vu confisquer sa carte de presse.

Autre exemple, le 8 mars 2023, la police bâloise a tiré des balles en caoutchouc, notamment au niveau du visage, sur des manifestants pacifiques, parmi lesquels on dénombrait environ 250 femmes et personnes LGBT+.

Des enquêtes ont été ouvertes par les ministères publics compétents à la suite de ces deux incidents et par l'Inspection générale des services pour celle du 9 février. Le problème demeure que, du fait de la proximité entre les organes de poursuite et les forces de police, l'indépendance nécessaire à une enquête neutre et impartiale fait défaut dans ces affaires.

**Une fois de plus, l'ACAT-Suisse souligne la nécessité de mettre en place des mécanismes indépendants dans tous les cantons aptes à recevoir et traiter les plaintes en matière de violences policières.**

C'est le message qu'elle a transmis au Rapporteur spécial.



Communiqué

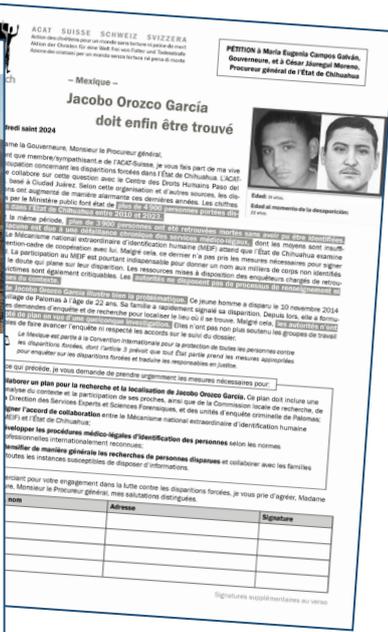
## Le Congo risque de réintroduire la peine de mort

En République démocratique du Congo (RDC), la peine de mort pourrait redevenir une réalité. Dans un communiqué, le mouvement ACAT a exprimé sa stupeur et sa consternation. **Au total, 74 organisations signataires demandent de toute urgence que le moratoire sur la peine de mort soit maintenu.**

Le 5 février 2024, le Conseil supérieur de la défense de la République démocratique du Congo (RDC) a demandé au président de la République de lever le moratoire sur la peine de mort. Ce moratoire est en vigueur depuis 2003. La peine de mort devrait, selon la demande, notamment être à nouveau appliquée aux militaires reconnus coupables de trahison au front.

**La guerre et les atrocités commises dans l'est de la RDC sont à l'origine de cette demande. Les autorités arguent que la peine de mort est un instrument efficace contre l'impunité dans la région en conflit.**

Dans un communiqué du 8 février, des organisations de défense des droits humains, dont la FIACAT, l'ACAT-RDC et l'ACAT-Suisse, ont souligné que les exécutions n'auraient aucun effet sur le terrain. Elles ne font que nourrir l'idée fautive et dangereuse que la peine de mort pourrait contribuer à mettre fin à la violence dans l'est de la RDC. Les organisations appellent le président de la RDC à s'abstenir de reprendre les exécutions. La peine de mort ne doit pas être instrumentalisée sous prétexte de faire preuve de fermeté contre la criminalité. Au contraire, le président Félix Tshisekedi, élu en janvier pour un second mandat, doit investir dans une justice efficace. Et ce d'autant plus qu'il a fait de la restauration de l'État de droit son cheval de bataille. EC



Action du Vendredi saint

# Mexique: disparitions forcées

Plus de 114 000 personnes sont considérées comme disparues au Mexique. Les familles sont confrontées à des autorités lentes, incompetentes et sous-financées. Rien d'étonnant à cela: les fonctionnaires de l'État sont souvent eux-mêmes impliqués dans des cas de disparition forcée. Avec notre action du Vendredi saint «Disparus. Les disparitions forcées systématiques au Mexique», nous soutenons les innombrables personnes qui recherchent leurs proches.

→ Vous trouverez l'action et la pétition pour le disparu Jacobo Orozco García sous: [bit.ly/ACAT2024-Mexique-action](https://bit.ly/ACAT2024-Mexique-action)



N'hésitez pas à nous commander des brochures et des feuilles de pétition supplémentaires: +41 (0)31 312 20 44 ou [info@acat.ch](mailto:info@acat.ch)

Les groupes ACAT de l'Ouest lausannois et de Lausanne les Bergières organisent deux événements dans le cadre de l'action du Vendredi saint:

**Chemin de Croix œcuménique ACAT**  
Lieu: Renens, Église Saint-François d'Assise  
Date: vendredi 15.03.2024

**Veillée de prière pour les personnes disparues au Mexique**  
Lieu: Lausanne, église St-Paul  
Date: mercredi 27.03.2024

→ Pour en savoir plus, consultez [www.acat.ch](http://www.acat.ch)

## PRIÈRE POUR LES PERSONNES DISPARUES



Seigneur Jésus, tu connais la douleur de perdre une brebis. Tu es venu pour retrouver qui s'est perdu. Aide-nous, Seigneur, à retrouver sains et saufs tous ceux qui, pour diverses raisons, se sont égarés. Veille sur eux, fortifie-les et remplis-les de ta lumière. En attendant que les efforts pour les retrouver portent leurs fruits. Sois la force et l'espérance des mères, des pères, des frères et sœurs et des époux qui recherchent avec ardeur les proches qu'ils ont perdus. Nous te demandons, Seigneur, d'exaucer notre prière. Amen.

Jorge Arévalo Nájera, Desde la Fe (Desdelafe.mx) (traduction depuis l'espagnol: ACAT-Suisse)



## L'histoire derrière l'image

L'image dans la brochure de notre action du Vendredi saint montre une opération de recherche menée par des proches de personnes disparues dans une zone désertique près de Ciudad Juárez. La photo a été prise le 13 mai 2021.

«Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous, pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Amen», prient les proches avant de passer le terrain au peigne fin. «Nous voulons le retrouver, mais en même temps nous ne voulons pas le retrouver», dit une femme dont le fils a disparu en 2012. Les proches marchent lentement et regardent chaque monticule de sable à l'aspect étrange. Ils enfoncent leurs bâtons dans le sol et parfois, lorsque

les bâtons pénètrent facilement, ils sentent le bout du bâton pour déterminer «s'il a cette odeur» – l'odeur des corps en décomposition. Cette opération de recherche a été accompagnée par le centre des droits humains Paso del Norte et par des collaborateurs des autorités. Aucun reste de squelette d'une personne disparue n'a été trouvé ce jour-là.

KDB

→ Le rapport complet sur cette opération de recherche est disponible ici (en espagnol):



## Le mouvement ACAT est né il y a 50 ans

2024 est une année de jubilé pour le mouvement ACAT. La création de la première ACAT en France remonte à 1974. En outre, l'ACAT-Allemagne peut fêter ses quarante ans d'existence.

Nous constatons chaque jour à quel point l'engagement pour les droits humains est indispensable. Les échanges avec des membres de la société civile de différentes régions du monde, les messages de proches de prisonniers et les témoignages de personnes libérées: tous

ces retours nous montrent sans cesse que notre travail représente un soutien important pour les personnes qui subissent de graves injustices ou qui en sont témoins. Malgré tous les revers enregistrés dans le domaine des droits humains, nous ne devons pas oublier que des évolutions positives sont difficiles, mais toujours possibles.

### VIE ASSOCIATIVE

## Nécrologie: David Künzler



L'idée que des personnes soient exécutées au nom de la justice le révoltait profondément. Le fait que des États appliquent la peine de mort l'a motivé à agir.

De 1998 à 2004, David Künzler, membre de longue date de l'ACAT, coordonnait le réseau SOS-Peine de mort. Pour environ 400 membres, il préparait chaque mois au moins des informations sur le sort de personnes condamnées à mort aux États-Unis, en Arabie Saoudite, au Japon, en Iran ou ailleurs. Il rédigeait les lettres en leur faveur et veillait à ce que les membres puissent participer à ces interventions.

David Künzler a également marqué le destin de l'ACAT-Suisse en tant que membre du Comité pendant huit ans. Engagé et aimant débattre, il participait aux discussions en évaluant toujours les différents aspects d'une question. Il était un auditeur attentif et un interlocuteur intéressant.

Il a également fait bénéficier l'ACAT de ses liens avec le Ghana (par le biais de Mission 21) et avec l'Afrique en général. Pendant des années, il a ainsi entretenu des contacts avec l'ACAT-Ghana et l'ACAT-Burkina Faso, par courriel et lors de rencontres personnelles. Il était également très lié à Pierre Eoné et à l'organisation EMINED fondée par ce dernier, dont il suivait l'actualité avec intérêt.

David Künzler est décédé le 15 janvier 2024, peu après son 91<sup>e</sup> anniversaire. Nous gardons un souvenir reconnaissant de son grand engagement! BR

### *L'homme au bord*

L'homme au bord  
Juste à côté de moi  
un être humain  
je ne le vois pas...  
je le vois à peine...  
je regarde droit devant moi  
et tout au bord  
de ce que je vois  
il y a une silhouette  
de l'homme  
à mes côtés.  
Sur un léger mouvement  
de ma tête...  
je ne le vois pas...  
je le vois...  
je ne le vois pas...  
c'est comme je veux.  
Les gens à côté de moi sont là.  
Que je les voie  
dépend de moi.  
L'homme au bord  
Du champ de vision  
fait partie du tout.  
Sans lui, ce que nous voyons  
ne serait que fragment.  
L'homme au bord,  
pièce de la mosaïque  
de notre réalité.  
(1996)



Tiré du recueil de poèmes de David Künzler  
«Gerade neben mir ein Mensch», Ähren-Verlag,  
1998 (traduction: ACAT-Suisse)

Groupe ACAT d'Estavayer-le-Lac: retour sur les actions menées en décembre

## Parcours des crèches et collecte de signatures

**Le groupe ACAT d'Estavayer-le-Lac a participé avant Noël à un parcours de crèches. Il y a récolté des signatures pour la pétition de l'ACAT en faveur de huit jeunes gens condamnés à mort en Arabie saoudite.**

Texte: Marc Surchat

«**Q**u'il soit béni, le Dieu et Père de notre Seigneur, Jésus, le Christ! Il nous a bénis et comblés des bénédictions de l'Esprit, au ciel, dans le Christ. Il nous dévoile ainsi le mystère de sa volonté, selon que sa bonté l'avait prévu dans le Christ: pour mener les temps à leur plénitude, récapituler toutes choses dans le Christ, celles du ciel et celles de la terre» (Ep 1, 3 & 9-10).

Dieu nous envoie un message puissant de son plan pour le salut des hommes en esprit et en chair par son incarnation dans un enfant à Noël. Pour célébrer dignement cette providence, le groupe ACAT d'Estavayer a décidé de participer une fois de plus au parcours des crèches qui est organisé chaque année dans notre vieille ville. Cette tradition locale nous réjouit non seulement parce que c'est le temps des fêtes de fin d'année riches en rencontres, mais aussi parce que c'est une opportunité d'exprimer notre joie dans un Dieu qui s'incarne pour sauver tous les hommes. Huguette, l'artiste du groupe, a cherché à exprimer ce sentiment en créant une crèche de style naïf où des figurines de paille étaient accrochées sur une toile de lin, tel qu'un enfant aurait pu l'imaginer. Par la suite, le groupe a eu l'idée d'entourer ces personnages par des enveloppes de lettres mentionnant les neuf béatitudes, car Noël exprime la joie que nous voulons communiquer en écrivant nos lettres et pétitions de l'ACAT. Les passants

se sont alors arrêtés pour s'imprégner de l'esprit de la crèche émanant de cette vision modeste, parfois en prenant des photos. Pour certains c'était peut-être la première fois qu'ils faisaient connaissance avec l'ACAT grâce aux flyers mis à disposition à proximité.

Nous croyons vraiment que le monde a besoin d'être sauvé au nom des enfants. Cette espérance est partagée par le groupe d'Estavayer toute l'année, mais la collecte de signatures de Noël 2023 sur les enfants saoudiens condamnés à mort a connu un véritable succès parmi tous les paroissiens: presque tout

le monde, même les enfants en âge de raison, a signé spontanément. Dans la douceur de la nuit, ces deux actions complémentaires de l'ACAT ont fait rayonner une lumière d'espérance sur nous, les paroissiens et les passants.

Que la bonté de Noël puisse ainsi s'étendre à tous ceux qui sont persécutés et condamnés à mort.





### Film & discussion: «All Static & Noise»

En 2021, l'ACAT-Luxembourg a invité Jewher Ilham à participer à une série d'événements sur les violations des droits humains au Turkestan oriental (Xinjiang). Elle est la fille de l'économiste ouïghour Ilham Tohti, qui a été condamné à la prison à vie en 2014 pour avoir critiqué le gouvernement. À l'occasion de la visite de Jewher Ilham, l'ACAT-Luxembourg a organisé une collecte de fonds pour le projet de film «Static & Noise», auquel Jewher Ilham a collaboré. Certains d'entre vous ont soutenu financièrement cette collecte. Le film est maintenant prêt et la première en Suisse aura lieu le 17 mars 2024 à Genève, pendant le Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH).

Première suisse

Le film sera suivi de la discussion «Xinjiang: les camps de la répression».

**Date:** dimanche 17 mars 2024 à 16h30

**Lieu:** Espace Pitoëff – Théâtre, Rue de Carouge 52, 1205 Genève

**Langues originales:** ouïghour, chinois, anglais

**Sous-titrages:** anglais, français

## NOUVELLES DU SECRÉTARIAT

### Assemblée générale

Nous serions très heureux de vous accueillir nombreux à la prochaine assemblée générale à Berne!

**Date:** samedi 27 avril 2024

**Lieu:** maison de paroisse Nydegg, Berne

Vous trouverez les détails dans l'invitation séparée.

### Vos contributions à la rédaction sont les bienvenues

Vous avez organisé un événement ou vous en prévoyez un? Vous voulez partager une prière avec nous? Vous souhaitez relater une expérience, une discussion ou des nouvelles? Ensemble, nous agissons pour l'ACAT; c'est pourquoi vos contributions sont naturellement les bienvenues dans ce magazine associatif, quel que soit leur format (courts ou longs, sous forme de textes ou d'images). Tant les autres membres que le Comité et le Secrétariat sont ravis de s'inspirer de leurs compagnons de route!

Vous pouvez envoyer vos contributions à:  
k.debeukeleer@acat.ch / Speichergasse 29, 3011 Berne

Date limite pour le prochain numéro d'«Agir avec l'ACAT»: 15 mars 2024

## IMPRESSUM

**Éditrice** ACAT-Suisse **Rédaction** Etienne Cottier (EC, appels urgents, e.cottier@acat.ch), Katleen De Beukeleer (KDB, coordination, k.debeukeleer@acat.ch), Christine Morerod (ChM), Bettina Ryser Ndeye (BR), Yvette Spicher (YS) **Conception** Katleen De Beukeleer **Images** Sauf mention spécifique: ACAT-Suisse **Traduction** ACAT-Suisse **Impression** Funke Lettershop AG, Zollikofen **Prochaine édition** avril 2024

**ACAT-Suisse** – Action des chrétiens pour l'abolition de la torture  
Speichergasse 29 • CH-3011 Berne  
Tél. +41 (0)31 312 20 44 • [www.acat.ch](http://www.acat.ch) • [info@acat.ch](mailto:info@acat.ch)  
IBAN: CH16 0900 0000 1203 9693 7

[f](https://www.facebook.com/ACATSuisse) ACATSuisse [@](https://www.instagram.com/acat_ch) acat\_ch [t](https://twitter.com/acat_ch) acat\_ch



**Votre don en  
bonnes mains.**